

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 40136

Numéro SIREN : 409 051 810

Nom ou dénomination : HOLDING MINETTO

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt 1713

HOLDING MINETTO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 486 860 €

Siège social : Parc d'activités Roman-6 allée des Tilleuls

04 200 SISTERON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

HOLDING MINETTO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 486 860 €

Siège social : Parc d'activités Roman-6 allée des Tilleuls

04 200 SISTERON

Mesdames, Messieurs les associés de la société Holding Minetto,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 27 mai 2024 concernant l'apport devant être effectué à la société Holding Minetto – société par action simplifiée au capital de 486 860 euros, dont le siège social est fixé, Parc d'activités Roman-6 allée des Tilleuls 04 200 SISTERON immatriculée au RCS de Manosque. J'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

Cet apport permettra de créer 1 682 parts sociales nouvelles de 25,2678 euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de 42 500 euros à laquelle une prime d'apport de 299 625 euros est ajoutée.

La valeur de 342 125 euros de l'apport a été arrêtée dans le projet de traité d'apport convenu par les représentants de la société apporteuse concernée.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire augmentée de la prime d'apport, et d'autres part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

L'Apport s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration patrimoniale du Groupe Minetto et de rassembler sous la société Holding Minetto différentes participations détenues par les familles Brouchon et Michel.

Monsieur Jean-Paul Brouchon est propriétaire de :

- ♦ 60 parts sociales de la société 2G, société civile immobilière au capital de 1 200 euros, dont le siège social est à Parc d'Activités Val Durance 6 Allée des Tilleuls 04200 Sisteron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Manosque sous le numéro 481 375 897.

Monsieur Fabrice Michel est propriétaire de :

- ♦ 60 parts sociales de la société 2G, société civile immobilière au capital de 1 200 euros, dont le siège social est à Parc d'Activités Val Durance 6 Allée des Tilleuls 04200 Sisteron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Manosque sous le numéro 481 375 897.

Monsieur Jean-Paul Brouchon se propose d'apporter 59 des parts sociales lui appartenant de la société 2G mentionnée ci-dessus et numérotées 2 à 60,

Monsieur Fabrice Michel se propose d'apporter 60 des parts sociales lui appartenant de la société 2G mentionnée ci-dessus et numérotées 61 à 120.

Cet apport permettra de créer 1 682 parts sociales de 25,2678 euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de 42 500 euros à laquelle une prime d'apport de 299 625 euros sera ajoutée. Cette prime d'apport sera à la disposition de l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire pour tous emplois jugés opportuns, notamment pour la dotation de toutes réserves ou provisions et la couverture de toutes charges directes ou indirectes résultant de l'Apport.

Les parts sociales nouvellement créées seront ainsi réparties :

- ◆ 834 parts sociales à destination de Jean-Paul Brouchon
- ◆ 848 parts sociales à destination de Fabrice Michel

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société Holding Minetto de la valeur des titres apportés. Pour apprécier l'apport, nous avons notamment :

- ◆ Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités envisagées en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- ◆ vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant;
- ◆ examiné les documents juridiques associés;
- ◆ analysé les comptes de la société concernée par l'apport;
- ◆ pris contact avec l'avocat en charge du dossier pour avoir communication des méthodes de valorisation retenues;
- ◆ examiné les calculs et les documents servant de référence aux apports notamment une expertise immobilière réalisée en date du mois de janvier 2024;
- ◆ confronté les valeurs retenues à d'autres approches d'évaluation.

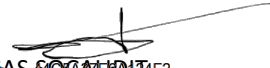
3 **CONCLUSION**

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale proposée pour l'apport de 342 125 €.

Nous n'avons pas identifié d'avantages particuliers à rapporter.

Fait à AVIGNON, le 4 juin 2024

Le Commissaire aux apports

DocuSigned by:

SAS SOC AUDIT

Représentée par Sébastien JONQUIERE